Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_210-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/12/2025
Délibération n°16

L'an deux mille vingt-cinq, lundi quinze décembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mercredi trois du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	48
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Patrick GICQUEL Laetitia BARREAU, délégué de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux, donne Pouvoir à Thierry POULAIN, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX, Delphine PENOT, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Jean-François MARY, Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Patrick BAUDY, Maire de Renac, Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, Jacqueline CHALET, déléguée de Plessé, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac

Secrétaire de séance : Maryse PARIS

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – BUDGET GESTION DES DECHETS – APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT, DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

La présente délibération a pour objet d'approuver et d'actualiser le plan pluriannuel d'investissement du budget Gestion des déchets, les autorisations de programme et les crédits de paiement subséquents.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-président,

En application des articles L. 5211-36, L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est compétent pour créer des autorisations de programme et répartir les crédits de paiement correspondants.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercices des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_210-DE

Les autorisations de programme ont été intégrées dans un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), outil de prospective pluriannuelle des dépenses d'investissements.

Il est proposé de modifier le PPI comme suit :

AP - code et libellé	Pour mémoire, Montant AP avant révision	Révision n	Montant AP révisé	Réalisé au 31/12/2025	2026	2027
01/2020 - RENOUVELLEMENT BOM	1 992 621,53 €	- €	1 992 621,53 €	1 392 621,53 €	335 000,00 €	265 000,00 €
BATDECHETS - BATIMENT DECHETS	4 256 185,51 €	648 960,00 €	4 905 145,51 €	3 856 185,51 €	1 048 960,00 €	- €
TOTAL	6 248 807,04 €	648 960,00 €	6 897 767,04 €	5 248 807,04 €	1 383 960,00 €	265 000,00 €

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

VU les articles L. 5211-36, L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 2 décembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) 2023-2027 au rythme d'avancement des projets ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le PPI en ouvrant de nouvelles autorisations de programmes ou en clôturant les autorisations de programmes terminées et/ou obsolètes ;

CONSIDERANT les projets inscrits au budget primitif 2026 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté dans le présent rapport ;**
- **d'approuver la révision des autorisations de programme et les échéanciers des crédits de paiement, conformément au PPI ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025

La Secrétaire de séance,
Maryse PARIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34